



DÉCLARATION INTERSYNDICALE CONCERNANT LE CHSCTD

Évry, le jeudi 25 mars 2021

Voilà un an que l'ensemble de nos métiers se voit conditionné à la crise sanitaire et à une évolution incontrôlable de l'épidémie de Covid 19. Voilà un an que les personnels de l'Éducation Nationale vivent au rythme d'annonces, de FAQ, d'injonctions contradictoires et de protocoles renforcés, puis allégés, protecteurs pour les uns, mais pas pour les autres. Voilà un an que nous, membres du CHSCTD, interpellons sans relâche l'administration sur les difficultés rencontrées par nos collègues sur le terrain et sur les besoins qu'ils expriment en matière de santé et de sécurité.

Seulement voilà, les personnels que nous représentons ne se sentent pas protégé-es par leur employeur. L'épidémie révèle et aggrave les fragilités structurelles de la médecine de prévention dans notre département. Il n'y a de nouveau plus qu'un médecin dans l'Essonne pour 25 000 agents, ce qui ne peut suffire à prendre en charge toutes les problématiques. Les personnels qui demandent une visite médicale se la voient refuser. En commission de réforme, certain.es personnels se sentent maltraité.es. Les personnels bénéficiant d'une RQTH se voient refuser les aménagements de poste qu'on préconise pour eux, et bien souvent sans que ce refus ne soit motivé ni adressé au médecin de prévention.

Dans les écoles et les établissements, les mobilisations et réactions des personnels, inquiète-s quant à la propagation de l'épidémie, n'ont eu pour réponse que la répression financière, et ce même quand les annonces du premier ministre et du ministre Blanquer leur donnaient raison quelques jours plus tard. Lors du dernier point COVID, le DASEN n'a exprimé aucun soutien envers les personnels qui chaque jour assurent leur mission malgré le contexte extrêmement difficile, allant même jusqu'à ne pas prendre position sur l'éventualité de faire payer un euro aux personnels pour effectuer un test PCR.

Comment les personnels peuvent-ils comprendre qu'ils-elles ne doivent pas être réuni-es à plus de 6 dans les conseils de classe alors qu'il leur est demandé sous peine de sanction d'assister à des formations en présentiel à plus de 6 ? Comment les enseignant.es de collège peuvent-ils.elles comprendre qu'on leur impose encore et toujours le dispositif « une salle, une classe » qui dégrade

en profondeur leurs conditions de travail et les épuise depuis de nombreux mois, alors que les élèves sont brassés dans d'autres espaces et qu'aucun indicateur ne vient prouver le bénéfice d'un tel dispositif ?

Alors que les protocoles mis en place dans les établissements impactent fortement les conditions de travail et montrent leurs limites à endiguer la propagation du virus, nous sommes en droit d'attendre de la Direction départementale un plan d'action efficace pour protéger la santé des personnels. La multiplication des interlocuteurs, la lourdeur administrative de certaines procédures, le renvoi des responsabilités entre les différents niveaux hiérarchiques ne font qu'augmenter sur le terrain les risques psycho-sociaux qui viennent s'ajouter à des risques biologiques d'une grande gravité. En CHSCTD, les réponses apportées aux situations menaçant la santé et la sécurité des personnels sont insuffisantes et sont loin de l'obligation de résultats qui incombe à l'employeur. Nous demandons à ce que les collègues qui ont saisi le registre SST puissent s'exprimer sur la réponse qui leur a été apportée.

Depuis plusieurs mois, les travaux engagés par les membres du CHSCTD sur l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers sont à l'arrêt. L'enquête élaborée a fait remonter la souffrance et le désarroi des personnels face aux difficultés rencontrées ainsi que l'inadéquation des solutions apportées par l'administration. L'ensemble des organisations syndicales demande la reprise de ces travaux, ainsi que la mise en place de mesures prenant en compte les risques professionnels et de moyens adaptés visant à garantir la santé physique et mentale des salariés.

Enfin, nous tenons à dénoncer le ton employé par M. le DASEN envers les représentant.es du personnel. Lorsque nous nous exprimons, nous le faisons sur la base des remontées de terrain, de nos lieux et de nos postes de travail. M. le DASEN, dénoncer les carences en matière de santé et de sécurité n'est pas être insultant.es envers les services, c'est pour nous un devoir et un honneur que de porter la parole de nos pairs. Nous savons très bien que les personnels des services font ce qu'ils-elles peuvent avec les moyens alloués. Nous vous demandons d'assumer des choix politiques et de revenir à un dialogue apaisé et constructif. Nous n'avons pas besoin d'entendre des éléments de langage que nous ne connaissons que trop bien, nous demandons des mesures concrètes en matière de prévention des risques. Les personnels que nous représentons ne se satisfont pas des réponses évasives qui renvoient souvent la balle à d'autres décideurs.euses.

Les personnels, depuis un an et plus, ont montré leur attachement indéfectible au service public d'éducation nationale en le faisant tenir, à distance et en présentiel, et notamment en répondant présents pendant le confinement pour accueillir les enfants de personnels soignants malgré le sentiment d'abandon de leur hiérarchie. C'est pour toutes ces raisons et la mort dans l'âme que nous refusons de siéger au CHSCTD du jeudi 25 mars 2021 et demandons que la question du dialogue social soit portée à l'ordre du jour quand il sera reconvoqué.

Les membres CGT – FSU – UNSA du CHSCTD 91